

Mu

**COMMUNE DE SCHOENAU**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JANVIER 2020**

**Sous la présidence de M. BERNARD Gérard**

**Présents :** LEONHART Chantal, ROESZ Servais, SCHMITT Guy, BUTSCHA Michel, CHAPOT Philippe, GUTMANN Séverine, NAAS Laurent, SCHMITT Roland, SCHNOELLER Fabien, WEIBEL Rémy, WIEDEMANN Patricia.

**Absents excusés :** BAUMEYER Pascal, HEMOND Richard (procuration ROESZ Servais), SIMON Agnès.

Avant le début de séance, le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- L'adhésion au groupement de commande du centre de gestion pour la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**1) Approbation de la séance du 17 décembre 2019**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la séance du conseil municipal du 17 décembre dernier.

**2) Bail de location dans le cadre de l'installation d'une antenne relais par Orange**

Le téléphoniste orange a déposé une demande de déclaration préalable pour l'implantation d'une antenne téléphonique de 24 mètres de haut, au fond du parking de la salle des fêtes. Or, au préalable, une convention doit être passée entre la commune et orange. Après discussions et critiques formulées par les conseillers municipaux, le maire décide d'ajourner ce point, et de laisser la décision au prochain conseil municipal élu au mois de mars.

**3) Rénovation de la maison Schmitt : état d'avancement**

Le dossier d'appel d'offres est en ligne depuis le 19 décembre et ce, jusqu'au lundi 3 février à 16h00 : date limite de réception des offres.

A titre d'information, il est prévu une réunion de la commission d'appel d'offres le jeudi 13 février à 15h00 pour la présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre.

**4) Présentation de l'étude de mise en accessibilité de la mairie et du club house du stade**

Le maire présente aux conseillers municipaux l'étude de mise en accessibilité de l'étage de la mairie réalisée par le cabinet d'architecte « architecture avenir ».

Il est présenté deux esquisses aux conseillers municipaux. La première prévoit un simple agrandissement de l'étage. La deuxième prévoit un agrandissement avec l'installation d'un ascenseur pour rendre accessible la salle du conseil aux personnes à mobilité réduite. Cette étude prévoit également d'importantes améliorations de la fonctionnalité des lieux par l'installation de toilettes et l'agrandissement du coin cuisine qui passera de 2 à 12m2.

Le conseil municipal prend connaissance de ces deux esquisses.

Il est également mentionné l'étude de l'agrandissement du club house du stade avec la création d'un vestiaire pour les équipes féminines. Cette amélioration permettra un meilleur accueil des matchs féminins et une facilité dans l'organisation de l'ensemble des matchs.

#### **5) Commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de l'Alsace**

Le maire propose d'organiser une cérémonie de commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de l'Alsace qui aura lieu, jour pour jour, ce dimanche 2 février. Il est prévu de se réunir devant le monument aux morts à partir de 10h30 pour le dépôt de gerbes et l'entonnaison de la Marseillaise. Un verre de la liberté et de l'amitié sera servi, par la suite, dans la salle du conseil municipal à la mairie.

Une invitation à l'ensemble de la population sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

#### **6) Adhésion au groupement de commande du centre de gestion pour la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux**

L'adoption d'un diagnostic des risques psychosociaux et d'un plan de prévention est une obligation légale pour tous les employeurs. Le diagnostic a pour objectif de lister les risques professionnels de chacun de poste de la collectivité, le plan de prévention, quant à lui, est un outil pour prévenir ces risques

Afin d'accompagner les collectivités qui le souhaitent et d'obtenir des prix intéressants, le centre de gestion de la fonction publique propose de réaliser un groupement de commande pour le compte de la commune.

Vu l'article L.4121-1 du Code du travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la FPT.

Vu l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la FPT.

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG du Bas-Rhin du 28 novembre 2019 ;

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité au travail, le CDG du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliés au CDG désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

PL

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le conseil d'administration du CDG.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le centre de gestion sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du centre de gestion du Bas-Rhin.
- Le CDG signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au budget primitif ainsi que le remboursement des frais de gestion à hauteur de 8%.

#### 7) Organisation des élections municipales du 15 mars 2020

Le conseil municipal prépare l'organisation du bureau dans le cadre des élections municipales qui se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 de 8 heures à 18 heures.

#### 8) Discussions budgétaires

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte administratif provisoire de l'année 2019 et le projet de budget primitif pour l'année 2020. A savoir que le budget définitif sera voté par le nouveau conseil municipal.

Le maire propose aux conseillers municipaux une liste d'investissement à réaliser qui s'établit comme suit :

Nature de l'investissement	Montant TTC
<b>RAR 2019</b>	
Etude mise en accessibilité de la mairie	990,00
MO et travaux rue du Tilleul	30 000,00
Honoraires architecte maison Schmitt+CT+ SPS+Étude de sols	45 000,00
Agrandissement du columbarium	5 000,00
Réfection du sol de la salle sous l'école	13 000,00
<b>Total des restes à réaliser 2019</b>	<b>93 990,00</b>
Création d'un site internet	5 000,00
Remplacement de la chaudière du presbytère	30 000,00
Travaux de rénovation de la maison Schmitt	480 000,00
Atelier communal	100 000,00
<b>Total des investissements 2020</b>	<b>615 000,00</b>
<b>Total RAR 2019 + investissements 2020</b>	<b>708 990,00</b>

ML

**9) Demandes de subventions**

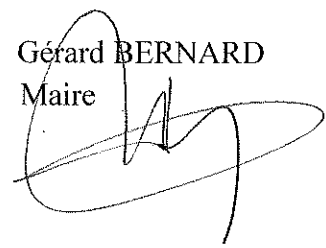
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

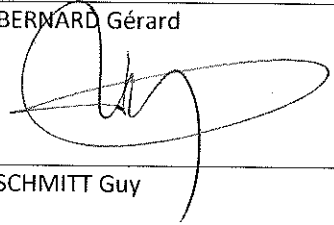
- 60 € pour l'association AIDES luttant contre le VIH et le SIDA
- 40 € pour le conservatoire des sites alsaciens œuvrant pour la protection des espaces naturels
- 60 € pour l'association Prévention Routière

**10) Divers et communiqués**

Sans objet.

Gérard BERNARD  
Maire



BERNARD Gérard 	ROESZ Servais	LEONHART Chantal
SCHMITT Guy	BUTSCHA Michel	WEIBEL Remy
SIMON Agnès	SCHNOELLER Fabien	HEMOND Richard
SCHMITT Roland	NAAS Laurent	CHAPOT Philippe
GUTMANN Séverine	BAUMEYER Pascal	WIEDEMANN Patricia